LES PLACES FORTES ET LA PLACE DE LILLE
devant la Commission de l'Armée

Paris, 7 juin. — La Commission de l'Armée, dans sa séance d'aujourd'hui, a adopté les deux rapports que lui a présenté M. Forest, sur le classement des places fortes et le déclassement de certains ouvrages.

La Commission, tout en approuvant les projets du ministre de la Guerre en cette matière, a chargé M. Forest de demander à M. Krantz des explications sur un point particulier ; elle désire, en effet, savoir pourquoi le ministre se propose de déclasser la citadelle de Lille, alors qu'il conserve celle de Perpignan.

Pour l'enceinte fortifiée de Lille, il n'y a eu aucune objection, et le projet de déclassement a été adopté, sans opposition par la commission.

D'autre part, la commission a nommé M. Boudenoot, rapporteur des propositions de loi de M. Bazille, concernant les gardiens de batterie et les portiers-consignes.

Enfin, elle a adopté le rapport de M. Chapuis, sur l'augmentation du nombre des médecins militaires. Dans sa prochaine séance, la commission examinera le projet de loi sur la télégraphie militaire,

LE DUC D'ORLÉANS EN FRANCE

Démenti

Paris, 7 juin. — Un journal du matin annonce que le duc d'Orléans est à Paris et qu'il se cache chez le comte d'Harcourt, dans le quartier des Champs-Elysées.

Le seul représentant de la famille d'Harcourt habitant le quartier des Champs-Elysées est le comte Amédée d'Harcourt qui habite, 16, rue Masignon.

Un rédacteur de la *Liberté* s'est rendu à cette adresse. On lui a déclaré que le comte est en villégiature avec sa famille à Lizières, en Normandie.

Les renseignements pris au ministère de l'intérieur démentent la nouvelle de l'arrivée à Paris du duc d'Orléans.

LE « COMITÉ DU SALUT PUBLIC »
AU SÉNAT

Paris, 7 juin. — Les délégués des groupes républicains de la Chambre et du Sénat, ont rendu compte cette après-midi, à six heures, au Luxembourg, dans une réunion de représentants de divers groupes, de leur entrevue avec le président du Conseil.

Sur cette entrevue, on fait le plus grand mystère et la plupart des délégués ne paraissent pas satisfaits des réponses de M. Dupuy. On nous a fait connaître des intentions vagues et confuses, déclare M. Pelletan à l'issue de la réunion. Nous attendons des actes.

Cette déclaration peut être considérée comme le commentaire de l'ordre du jour suivant, qui a été voté par la réunion :

« Les représentants des groupes républicains du Sénat et de la Chambre, après avoir entendu le compte-rendu de la démarche faite par les délégués auprès du gouvernement, les ont remerciés et, affirmant de nouveau leur étroite union, se sont ajournés à samedi pour délibérer. »

Malgré le silence observé par les délégués du comité de salut public, sur les réponses aussi vagues qu'imprécises, suivant le mot de M. Pelletan, du président du conseil, il nous revient que M. Dupuy, tout en affirmant sa vigilance pour la défense des institutions républicaines, s'est étonné de l'ingérence du pouvoir législatif dans le domaine de l'exécutif et qu'il a revendiqué, pour le gouvernement seul, la responsabilité des moyens de défense à prendre.

L'entretien n'a pas, en effet, seulement porté sur des considérations générales, mais sur un certain nombre de faits et de cas particuliers.

Nous croyons savoir, à cet égard, que les délégués ont demandé au gouvernement une hécatombe de fonctionnaires et de militaires et que leur demande a été une épuration radicale.

Parmi les têtes demandées, citons MM. Bertrand, procureur général ; Feuilloley, procureur de la République ; le général Zurlinden, gouverneur de Paris ; le colonel de Kerdrain, le général Hartschmidt, etc., etc.

A M. Bertrand, on reproche de n'avoir pas, étant présent à l'audience du procès Deroulède, invité M. Lombard à protester contre la déposition de M. Quesnay de Beaurepaire.

Pour M. Feuilloley, on dit que lorsque M. Picquart déposa, à propos du « Petit Bleu », une plainte en faux contre Esterhazy, il fit traîner la procédure et trouva même le moyen de faire faire par la chambre des mises en accusation une ordonnance de non lieu.

Mais il y a, paraît-il, encore d'autres griefs contre M. Feuilloley.

Passons au général Zurlinden : Pour celui-là, il paraît que son salon est le foyer de toutes les conjurations qui se trament contre la République.

Le général Hartschmidt est, lui aussi, un suspect en raison de son ordre du jour.

Quant au colonel de Kerdrain, il commande un régiment de la brigade Roget, et voici ce qu'on lui reproche: Il aurait dit, dans un salon, après l'incident de la place de la Nation : « Nous avions l'œil sur l'épée du général Roget, et, s'il avait fait un signe, nous marchions. »

Les délégués avaient demandé pourquoi on avait choisi le capitaine Tavernier pour instruire, contre le colonel du Paty de Clam, alors qu'il a déjà instruit l'affaire Picquart, et que, ajoute-t on, pour les besoins de la cause, il est l'ami du premier.

Enfin, ils ont également demandé s'il était vrai que le duc d'Orléans fût à Paris. Ils se sont plaint qu'on ait relaxé quelques manifestants d'Auteuil, et ont agité le spectre du complot; ils ont demandé à M. Dupuy de les sauver.

Paris, 7 juin. — Outre les mesures exigées par le « Comité de Salut Public, » et dont nous avons parlé, il nous faut vous signaler les suivantes :

Le Comité exigerait que, sous une forme ou sous une autre, la Chambre soit mise de nouveau en demeure de se prononcer sur le cas du général Mercier.

Le Comité voudrait aussi — et nous vous donnons cette information sous réserves — que le gouvernement s'engage à donner l'ordre au commissaire du gouvernement de Rennes d'abandonner l'accusation, de façon à forcer le conseil à prononcer l'acquittement.

Mais, M. Charles Dupuy s'est rejimbé devant de telles exigences.

Dix démarches ont déjà été faites auprès de lui ; dix fois, il s'est dérobé derrière des paroles évasives ; de là, la profonde irritation dont les membres de l'extrême gauche font preuve contre lui ; de là aussi, la résolution de le renverser, s'il ne cède pas, et l'élaboration fébrile dans le secret du *Comité de salut public*, d'un Cabinet Delcassé-Poincarré-Rouvier et De Lanessan.

Informations

Le général Roget envoyé à Auxerre

Paris, 7 juin. — C'est par suite d'une erreur matérielle, dit le *Temps*, que plusieurs journaux ont annoncé que le général Roget se rendra avec sa brigade à Orléans, lors de la relève de la 9e division d'infanterie par la 10e, à Paris, après les manœuvres de cette année.

La 17e brigade, que commande le général Roget, est appelée à relever la 19e, à Auxerre.

Un télégramme de félicitations du Pape à M. Loubet

Londres, 7 juin. — On télégraphie de Rome au *Daily Mail* :

Le Pape a envoyé un télégramme de félicitations à M. Loubet.

Le cardinal Rampolla a dit que la lutte n'est plus entre les révisionnistes et les antirévisionnistes du procès Dreyfus, mais entre les amis et les ennemis de la République, et il a ajouté :

« Les bons catholiques doivent défendre le régime existant et une lettre sera adressée à cet effet à tous les évêques. »

Une lettre aux procureurs généraux

Paris, 7 juin. — On assure que le garde des sceaux va adresser aux procureurs généraux une circulaire pour les inviter à prendre des mesures en vue de prévenir le retour d'incidents analogues à ceux qui se sont produits devant la cour d'assises de la Seine au cours du procès Déroulède.

Les procureurs généraux ne devront tolérer aucune manifestation.

La chaleur

Paris, 7 juin. — La chaleur véritablement tropicale que nous endurons à Paris, paraît également sévir un peu partout.

A New-York, depuis samedi dernier, le thermomètre enregistre 38 degrés centigrades à l'ombre.

Dimanche et lundi dans les rues, il a atteint 41 degrés.

On signale un très grand nombre de cas d'insolation.

A Londres, hier à midi, le thermomètre marquait 30 degrés à l'ombre.

Cette chaleur, anormale en cette saison, surtout en Angleterre, a occasionné une grande quantité de morts.

L'arrestation d'un banquier à Paris

Paris, 7 juin. — Un banquier de la rue Laffitte, M. F..., a été arrêté ce matin par M. Roy, commissaire aux délégations judiciaires à la suite d'une plainte en abus de confiance. M. F... étant liquidateur général d'une société aurait détourné des valeurs et des fonds pour une valeur de 700.000 francs.

Une grève à Châlon-sur-Saône

Châlon-sur-Saône, 7 juin. — Une grève s'est déclarée parmi les ouvriers métallurgistes des usines Pinette et Galland et parmi ceux des usines Heitchlem et Adenaoot. Le nombre des grévistes est d'environ 600. Quelques vitres ont été brisés chez MM. Pinette et Galland.

Un cyclone dans la Touraine

Tours, 7 juin. — Un terrible cyclone s'est abattu hier soir sur Sainte-Maure et sur les environs, brisant les arbres, détruisant les récoltes et causant des dégâts considérables.

Un terrible orage à Brest

Brest, 7 juin. — Pendant l'épouvantable orage qui sévit depuis hier sur Brest la foudre est tombée en divers endroits.

A Recouvrance, elle est entrée par la cheminée dans une maison où tout a été bouleversé. Le tonnerre a également fait de grands dégâts au sémaphore du Parc-au-Duc qui domine la rade, où il est tombé deux fois. La première fois il a cassé les fils et les piles électriques, et la seconde fois il est tombé sur le mât servant aux essais de télégraphie sans fil du lieutenant de vaisseau Tissot, professeur au *Borda*.

La foudre a longé le mât, puis a pénétré dans la salle du sémaphore, brisant tous les appareils télégraphiques.

Pendant un quart d'heure les guetteurs ont été étourdis et privés de l'ouïe.

Le tonnerre est tombé encore sur la caserne des équipages de la flotte et sur la tour de l'arsenal.

Les sympathies à M. Loubet

Paris, 7 juin. — En ouvrant la session du conseil général de la Seine, le président, dans le discours d'usage, s'est exprimé en termes des plus violents au sujet des incidents de dimanche à Auteuil. Un ordre du jour de sympathie à M. Loubet a été voté.

Le préfet de la Seine s'y étant associé, M. Roger-Lambelin a fait observer que, lorsque M. Casimir-Périer fut attaqué par les socialistes, ni le préfet de la Seine, ni le préfet de police ne montèrent à la tribune pour protester.

Les poursuites d'Auteuil

Paris, 7 juin. — M. Lemercier, juge d'instruction, a définitivement fixé l'article du Code pénal, en vertu duquel le baron Christiani sera poursuivi devant la police correctionnelle.

C'est l'article 228 du code pénal qui édicte une peine de 2 à 5 ans d'emprisonnement pour le fait d'avoir frappé, même sans arme, et sans qu'il en soit résulté de blessure, un magistrat dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de cet exercice.

La condamnation pourra entraîner la privation des droits civils et politiques énoncés dans l'article pendant une période de 5 à 10 ans.

Ainsi l'inculpation d'attentat dont parlait hier le *Temps* est écartée, ainsi que celle résultant de l'article 311 dont il avait été question également.

Le Président de la République se trouve, par le choix de l'article 128, assimilé à un magistrat de l'ordre judiciaire.

Paris, 7 juin. — M. Lemercier, juge d'instruction, a continué pendant toute l'après-midi, d'entendre tous les témoins de l'affaire d'Auteuil.

A 7 heures a eu lieu une confrontation entre MM. de Christiani et Crozier, introducteurs des ambassadeurs, qui est un des principaux témoins de l'affaire.

L'instruction de cette affaire sera terminée, demain soir, mais les inculpés ne comparaîtront pas, avant mardi prochain, devant la police correctionnelle. Jusqu'à cette date, ils resteront à la Santé.

Paris, 7 juin. — M. Lemercier, juge d'instruction, a transmis ce soir, à huit heures, au parquet, son rapport sur l'affaire Christiany.

Le juge conclut au renvoi de M. Christiany en police correctionnelle, par application, comme nous l'avons dit, de l'article 228 du code pénal.

Le cas de M. Charles Dansette

Paris, 7 juin. — M. Charles Dansette a été remis en liberté mercredi, à deux heures, et non mardi, comme on l'avait annoncé par erreur. Nous l'avons rencontré à sa sortie du dépôt : il avait pris son aventure avec son habituelle bonne humeur.

Il est vrai que son dossier est le moins chargé de ceux qui sont à l'instruction et le rôle de son avocat Me de Meur, ancien chef du cabinet de M. Méline, sera des plus facile.

La fermeture de l' « Automobile-Club »

Paris, 7 juin. — M. le comte de Dion vient d'adresser, à M. le préfet de police, une lettre dans laquelle, après avoir exprimé son étonnement de la fermeture d'un cercle exclusivement consacré au développement de l'automobile en France, il offre de donner sa démission de vice-président, dans le cas où cela pourrait amener la réouverture du Cercle :

« Je donnerai en ce cas, dit-il, sans chagrin, cette démission, en pensant que cette industrie qui, j'en suis sûr, rapportera des millions à la France et nourrira des centaines de mille ouvriers et leur famille, aura été en grande partie mon œuvre. »

Mesure prise contre le comte de Dion

Paris, 7 juin. — Par arrêté du ministre des travaux publics, M. le comte de Dion, qui est sous les verrous depuis la bagarre d'Auteuil, est relevé de ses fonctions de membre de la commission des machines à vapeur.

Cette commission, qui se réunit deux fois par mois, au ministère des travaux publics, et dont font partie, avec des ingénieurs des mines et des Ponts et chaussées, plusieurs constructeurs de machines à vapeur, des ingénieurs civils, et des présidents de Chambres syndicales de mécaniciens, s'occupe de toutes les questions d'ordre public qui concernent les machines à vapeur, règlements d'installations, etc.

Une lettre de M. Lasies au Ministre de la Guerre

Paris, 6 juin. — M. Lasies, député du Gers, vient d'adresser, au Ministre de la Guerre, la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre,

» J'ai l'honneur de vous informer que je vous interpellerai demain, sur la mesure prise contre un député traduit en conseil d'enquête comme officier de réserve, pour une lettre qu'il a écrite, en usant de son droit et de sa qualité de député.

» Agréez, etc., etc.

» Signé : Lasies, *député*. »

D'autre part on annonce que M. Firmin Faure, que M. Lasies n'avait pas rencontré de la journée, adressera, lui aussi, une interpellation au ministre de la guerre sur le même objet.

On pense qu'en présence de l'intervention du député d'Oran, M. Lasies retirera purement et simplement sa demande d'interpellation, sauf à prendre part à la discussion, comme étant le député visé par la mesure prise par M. Krantz.

Le dossier secret de l'affaire Dreyfus

Paris, 7 juin. — Le ministre de la guerre a pris livraison du dossier secret de l'affaire Dreyfus, que lui a fait remettre le ministre de la justice. A l'exception des pièces nécessaires à l'affaire du Paty de Clam qui seront conservées à Paris, le reste sera envoyé au conseil de guerre de Rennes.

Paris, 7 juin. — L'*Agence Havas* communique la dépêche suivante :

« Brest, 7 juin. — L'amiral Barrera, préfet maritime, a quitté Brest à 2 heures 43, se rendant à Paris, puis à Toulon, pour affaires personnelles.

» Il est bon de faire remarquer que l'amiral a été probablement appelé à Paris pour s'entendre avec le gouvernement sur les mesures à prendre en vue de l'arrivée prochaine de Dreyfus à Brest. »

Une instruction ouverte contre les frères de Dreyfus

Paris, 7 juin. — La *Libre Parole* de demain dit qu'une instruction serait ouverte contre MM. Mathieu et Léon Dreyfus. Le juge chargé de cette instruction, n'a voulu donner aucun renseignement.

Départ du duc d'Orléans, de Palerme

Paris, 7 juin. — L'*Agence Havas* communique la dépêche suivante :

« Palerme, 6 juin. — Le duc d'Orléans est parti à bord de son yacht *Amaroussia*. »

Nouvelles manifestations à Lyon
Nombreuses arrestations

Lyon, 7 juin. — Des manifestations bruyantes ont eu lieu encore, ce soir, à Lyon.

La police a dû être renforcée par des gardes municipaux à cheval, pour rétablir l'ordre.

Une trentaine d'arrestations ont été opérées, notamment celle de M. Quilliot, conseiller municipal de Marseille, qui a été, peu après, relaxé.

Treize personnes ont été retenues au dépôt et seront poursuivies correctionnellement pour cris séditieux.

Le Grand-Prix. — Les mesures de police

Paris, 7 juin. — La *Libre Parole* de demain annonce que la Préfecture de police a fait retirer 60 cartes de pesage pour dimanche prochain à Longchamps.

« Ces cartes, dit le *Journal*, seront remises à des policiers qui auront mission de protéger M. Loubet. »

Un violent orage au Havre

Le Havre, 7 juin. — Un violent orage s'est déchaîné la nuit dernière sur la région. La foudre est tombée sur une dizaine d'endroits, incendiant une maison d'habitation. Les pertes s'élèvent à 20,000 francs. A Lanquetot, près de Bolbec, la foudre est également tombée sur une maison couverte en chaume et a tout détruit.

La famille qui l'habitait, se composant de 4 personnes, n'a eu que le temps de fuir. Un vieillard impotent a manqué de périr

Cette famille, qui n'était pas assurée, est réduite à la misère la plus complète. L'orage a duré de deux à sept heures du matin.

La conférence de La Haye

La Haye, 7 juin. — La proposition de ne pas adopter de nouveaux fusils pendant une nouvelle période de cinq ans, présentée de nouveau par le général Portuael, délégué hollandais, a été repoussée aujourd'hui par la section de la guerre de la première commission.

Le comité de rédaction de la 3e commission, (arbitrage et médiation), a siégé pendant trois heures.

Dans sa dernière séance de samedi, le comité avait chargé trois membres de rédiger les articles 5 à 12 du projet russe sur lesquels l'accord a été fait.

La séance d'aujourd'hui a été employée à revoir cette rédaction.

L'article 10, énumérant les cas d'arbitrage obligatoire, a soulevé de nombreuses difficultés de rédaction. Cependant, vers la fin de la séance, la question du tribunal d'arbitrage est venue sur le tapis, sans qu'on ait procédé à une discussion des projets en présence.

La discussion a été simplement annoncée pour une prochaine fois.

Le projet anglais aura la priorité.

Le discours du commandant Marchand à Toulon
Mesure rapportée

Paris, 7 juin. — Nous tenons de source sûre dit le *Soir*, qu'à la suite du discours du commandant Marchand à Toulon, dans la journée même, un officier d'ordonnance fut chargé de partir immédiatement pour Toulon et de porter au héros de Fashoda, soixante jours d'arrêt.

Au dernier moment, ajoute le *Soir*, le ministre de la marine recula devant une pareille monstruosité, et revint sur sa décision.

« L'escamotage continue, dit le *Soir* ; en voici encore une preuve :

» L'*Union Coloniale Française* informe les souscripteurs, au banquet colonial du 19 juin que ni le général Galliéni, ni le commandand Marchand ne pourront assister à ce banquet. »

Le commandant Marchand à Nancy

Macon, 7 juin. — Le commandant Marchand quittera Macon demain dans la journée, pour se rendre à Nancy, où il doit passer quelques jours en attendant son départ pour Thoissey, où des fêtes auront lieu le 18 juin.

Promotion dans la Légion d'honneur

Paris, 7 juin. — Sont promus dans l'ordre de la Légion-d'honneur :

A la dignité de grand officier : M. le général de division Chicoyneau, baron de Lavalette, commandant l'artillerie de la place et des forts de Paris.

Au grade d'officier. M. le général Chalendar, commandant la 2e brigade de cuirassiers; M. le capitaine de frégate Pichon et le lieutenant Pinel (Faits de guerre à Madagascar).

Le capitaine de frégate Viaud

Paris, 7 juin. — Le capitaine de frégate Viaud (Pierre Loti) est mis à la disposition du Ministre des Affaires étrangères et classé hors cadre.

Les courses d'Auteuil

Paris, 7 juin. — Prix de l'Aubépine : 1er Mac Boozer, 2e Solferino, 3e Eario. — Prix de la Tamise : 1er Guara ; les autres tombés. — Grande course de haies : 1er Kérim, 2e Bigoudis, 3e Protocole. — Prix Fould : 1er Incroyable, 2e Austerlitz, 3e Cornichon. — Prix de Bretagne : 1er Serpenteau, 2e Banios. — Prix de Mortemart : 1er Castelviulh, 2e Magyar, 3e Victorine.

La Conférence de la Paix

Vienne, 7 juin. — On mande de La Haye à la *Correspondance politique* :

« Il y a eu ces derniers jours un échange de télégrammes très animé entre les gouvernements des grandes puissances et leurs représentants à La Haye, touchant la question relative à la création d'un tribunal arbitral permanent, et l'on dit que les gouvernements ont montré, d'une façon unanime, qu'ils sont disposés en principe à accepter cette constitution.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Suite. — Voir le *Journal de Roubaix* du 4 juin

Accélération des trains de Roubaix-Lille vers Sedan

La Chambre a reçu la lettre suivante :

« Lille, le 2 mai 1899.

» *Le Préfet du Nord*,

» *A Monsieur le Président de la Chambre de Commerce*,
» *Roubaix*.

» Monsieur le Président,

» La Chambre de Commerce de Roubaix, a demandé l'accélération des relations entre Roubaix-Lille et Sedan.

» D'après l'instruction faite par le service du contrôle et le comité consultatif des chemins de fer, le trafic n'est pas encore assez important pour justifier les dépenses qu'entraînerait la création de trains directs entre Roubaix-Lille et Sedan, en plus des trains existants. Un essai a déjà été fait dans ce sens et on a dû l'abandonner, en raison des faibles résultats obtenus.

» La seule combinaison à adopter pour répondre aux vues des pétitionnaires consisterait, d'une part, à diminuer le battement, à Charleville du train (5) 30, arrivant d'Hirson à 11 h. 32 du matin, avec le (7) 29 sur Sedan, dont le départ est fixé à 11 h. 59 ; d'autre part, à avancer le train (7) 43, qui quitte Charleville à 6 h. 20 du soir, de façon à le rapprocher du (5) 34, de 5 h. 26 en provenance d'Hirson.

» J'ai l'honneur de vous informer que M. le Ministre des Travaux Publics a invité la Compagnie de l'Est à mettre cette combinaison à l'étude.

» Agréez, monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le Préfet du Nord ; Pour le Préfet du Nord ; Le Secrétaire général délégué*, » (Signé) Illisible. »

Acte est donné de cette communication.

Comité Dunkerquois maritime et colonial

Il s'est formé à Dunkerque un comité dit : « *Comité Dunkerquois maritime et colonial* » qui a pour but d'étudier, au point de vue des intérêts Dunkerquois, toutes les questions se rattachant directement ou indirectement à la défense et au développement de l'industrie et du commerce français, de rechercher les renseignements et de s'occuper de leur diffusion.

Ce comité désire avoir dans chaque grand centre un correspondant qui lui fasse connaître les divers projets d'entreprises coloniales et les questions susceptibles d'intéresser le port de Dunkerque, de manière à lui permettre l'étude des moyens propres à attirer le trafic, en faveur de ce port et des services maritimes français.

Il sollicite l'adhésion de la Chambre de Commerce et la désignation par celle-ci d'un délégué. Son but, étant seulement de se tenir en contact avec tous les centres groupant des notabilités commerciales, l'adhésion qu'il demande n'implique aucune charge pécuniaire.

La Chambre de Commerce de Roubaix donne bien volontiers son adhésion à ce comité dont le but lui paraît être des plus intéressants. Elle ne croit pas toutefois, y désigner un délégué spécial, deux de ses membres, qui en font déjà partie, se trouvant en mesure de la représenter efficacement.

Proposition de loi ayant pour but de modifier l'article 10 de la loi du 8 décembre 1883, sur l'élection des Tribunaux de Commerce.

L'avis de la Chambre de Commerce est demandé sur un projet de loi présenté par M. Muzet, député, et plusieurs de ses collègues, à l'effet de modifier l'article 10 de la loi du 8 décembre 1883, sur les élections des tribunaux de commerce.

La modification projetée a pour but d'assurer la validité des élections, dès le premier tour de scrutin, sous la seule condition que les candidats auront obtenu la majorité des suffrages exprimés.

La Chambre de Commerce de Roubaix, considérant que les conditions fixées par l'article 10 de la loi du 8 décembre 1883, sur l'élection des tribunaux de commerce constitue la plus sérieuse garantie contre les surprises et les manœuvres déloyales, se prononce énergiquement en faveur du maintien de cet article contre la proposition de M. Muzet.

Election des Chambres de Commerce
Extension de l'électorat

La Chambre des Députés est saisie d'un projet de loi présenté par M. Guillemet, député, et tendant à l'extension de l'électorat des membres des Chambres de Commerce et des Chambre Consultatives des Arts et Manufactures.

La Commission chargée d'examiner ce projet de loi, désirant s'entourer de tous les éléments d'appréciation, a décidé de demander l'avis des sociétés intéressées.

La Chambre de Commerce de Roubaix considérant que l'extension projetée peut avoir pour effet d'amener à faire partie des Chambres de Commerce et des Chambres Consultatives des Arts et Manufactures, toute une catégorie de personnes, très honorables sans doute, mais qui, en raison de l'insuffisance de leurs connaissances des affaires, seraient exposées à émettre des avis sur des questions échappant absolument à leur compétence ;

Que cette mesure qui augmenterait sensiblement le nombre des électeurs consulaires, serait de nature à nuire au bon fonctionnement des Chambres de Commerce et des Chambres Consultatives des Arts et Manufactures par le trouble et la confusion qu'elle ne manquerait point d'y apporter ;

Que les commissions qui agissent, en vertu des articles 618 et 619 du code de commerce, offrent par leur composition toute garantie d'impartialité pour le choix des électeurs.

Est d'avis :

Que la proposition de loi présentée par M. Guillemet, député, soit rejetée et que la législation actuelle relative à l'élection des Chambres de Commerce et des Chambres Consultatives des Arts et Manufactures soit maintenue.

Marchés administratifs. — Renseignements à insérer sur les cahiers des charges

M. le Ministre du Commerce a envoyé la circulaire suivante aux Chambres de Commerce :

« Paris, le 10 mai 1899.

» *A Monsieur le Président de la Chambre de Commerce*,
» *Roubaix*.

» Monsieur le Président,

» Les marchés de toute nature passés par les départements, les communes et les établissements publics sont assujettis au droit de 1 fr. 25 o/o, décimes compris. (Loi du 22 Frimaire an VII, article 68 § 2, 3°). Ceux dont le prix est directement payé par l'Etat et qui étaient autrefois enregistrés au droit fixe. (Loi du 15 mai 1818, article 73), ont été soumis, par la loi du 28 février 1872 (article 1er, n° 9, à un droit gradué, lequel a été transformé en droit proportionnel de 0 fr. 25 o/o, décimes compris, par la loi du 28 avril 1893 (article 19).

» En rappelant ces dispositions, M. le Ministre des Finances m'informe que la Cour de Cassation, confirmant sur ce point plusieurs décisions ministérielles, a reconnu, par un arrêt du 28 décembre 1892, que lorsque les travaux sont exécutés par l'Etat, avec l'aide d'une subvention, le marché est passible du droit gradué (aujourd'hui droit proportionnel de 1 fr. 25 o/o.) sur la partie du prix payé par le budget de l'Etat et du droit proportionnel de 1 fr. 25 o/o sur le montant des fonds de concours.

» *La même règle de perception est applicable au cas inverse* : celui où l'Etat fournit une contribution à des travaux exécutés par un département, une commune ou un établissement public.

» Mon collègue ajoute que, s'il est indispensable, pour que les droits exigibles soient régulièrement liquidés, que l'existence de la subvention et son montant soient mentionnées dans les cahiers des charges, ces indications sont également nécessaires pour permettre aux fournisseurs et entrepreneurs d'établir leur soumission en connaissance de cause, en les renseignant sur l'importance des frais d'enregistrement qu'ils auront à supporter.

» J'ai l'honneur de porter à votre connaissance cette communication de M. le Ministre des Finances, dont je vous serai obligé de tenir compte dans la pratique.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes*, « Paul Delombre. »

Acte est donné de cette communication.

Gare de Roubaix-Wattrelos. — Transit international

On signale que la gare de Roubaix-Wattrelos dont l'importance va nécessairement s'accroître dans une large mesure du fait de la mise en exploitation de la ligne de Roubaix à Herseaux, n'est point ouverte au transit international, pour les marchandises dont la nomenclature suit :

Cartons et étiquettes de papier ;
Châles, tissus de cachemire ;
Drilles et chiffons importés autrement qu'en balles pressées ;
Fils de lin, de Chanvres, d'Alpaga, de Ramie, de Vigogne ;
Fils de laine et fils de coton ;
Machines et mécaniques ;
Rotins bruts de plus de 9 mm ;
Tuyaux et Conduites en papier bitumé ;

Par suite, celles de ces marchandises provenant de Belgique, région de Verviers notamment, et d'Allemagne qui sont appelées à emprunter la nouvelle ligne, pour venir à Roubaix, devront être refoulées sur Tourcoing ou sur la gare de Roubaix-ville, pour être dédouanées.

Il n'est pas besoin de faire ressortir le préjudice qui en résultera pour le commerce sous forme de supplément de frais de transport et de retard dans les livraisons. Cette situation qui enlève à la gare de Roubaix-Wattrelos une grande partie de son utilité, n'étant pas celle qu'attendaient le commerce et de l'industrie de Roubaix. Il y a lieu d'intervenir énergiquement pour qu'il y soit remédié.

La Chambre de Commerce de Roubaix émue de cette situation, demande instamment que la gare de Roubaix-Wattrelos soit placée sous le même régime que la gare de Roubaix-Ville et qu'en raison de l'identité des intérêts à desservir par les deux gares, toutes les marchandises qui sont reçues en transit international dans l'une puissent l'être également dans l'autre.

Droit d'accise sur les maïs, riz, brisures de riz et dari allant en distillerie

Par délibération du 5 avril 1899, la Chambre de Commerce de Roubaix, se joignant à celle de Rouen, s'est élevée contre le droit d'accise de 4 francs par 100 kilos projeté sur les maïs, riz, brisures de riz et dari allant en distillerie.

M. le Ministre du commerce auquel cette délibération a été transmise vient d'en accuser réception après en avoir fait prendre note.

Acte est donné de cette communication. *(A suivre.)*

LES ARTISTES DU NORD
au Salon de 1899

C'est pour nous une coutume que nous aimons à garder, de consacrer, chaque année, une chronique spéciale aux envois au Salon des artistes de la région.

En présence de la quantité innombrable d'œuvres qui, pendant deux mois, garnissent les salles improvisées dans le splendide hall qui fut jadis la Galerie des machines, la presse parisienne se restreint fatalement aux productions des artistes les plus en vue. Mais tous ceux qui s'intéressent aux peintres, aux sculpteurs du Nord, qui suivent leurs *efforts*, *tiennent à connaître la place qu'ils occupent* dans cette importante manifestation de l'art français.

C'est la tâche qui nous incombe et que nous serons d'autant plus aise de remplir que, tout chauvinisme de région à part, nous pouvons constater que le Nord se maintient toujours à la hauteur de sa vieille et bien acquise réputation artistique.

Il n'est pas à dire pourtant que nous voulions être exclusif et il ne nous coûtera pas de rendre hommage en passant à toute belle œuvre quelque soit l'artiste qui l'ait signé.

Comme impression générale, le salon de 1899 n'en laisse guère de très vivace. Nous n'y voyons pas de ces productions géniales, qui attirent les suffrages de tous, qui s'imposent quand même à l'admiration.

Les sujets bibliques ou évangéliques sont assez nombreux mais ils nous ont paru, pour la plupart, manquer de ce souffle de l'inspiration qui nous attirait, par une sorte de force invisible, il y a quelques années, devant la Cène de Dagnan-Bouveret.

La peinture d'histoire a également ses adeptes. Qu'il nous soit permis toutefois de poser cette question : n'est-ce pas plutôt l'épisode que la vérité historique qu'on s'est efforcé de traduire ?

Les portraits ? Oh ! ils sont nombreux et il y en a d'excellents. Pour les artistes, c'est le côté pratique de leurs efforts, c'est la rémunération de leur travail. Qui les blâmera de les rechercher ?

Les adeptes de la belle nature ne manquent pas non plus, et d'aucuns nous communiquent ce charme de poésie qu'ils ont ressenti eux-mêmes en composant leurs paysages.

Faut-il que nous placions à la base de nos appréciations une profession de foi en matière d'esthétique ? Dessin, coloris, forme, mouvement, perspective linéaire, perspective aérienne, conception spirituelle et inattendue, mise en scène charmante pour le *genre*, sévère pour le tableau d'histoire, voilà ce que nous appelons un chef-d'œuvre.

Qu'on nous passe cette digression en forme de préambule : nous arrivons à notre sujet et pour plus de méthode nous traverserons les différentes salles en indiquant les toiles que nous avons notées au passage.

Et d'abord la Société des Artistes Français.

En entrant dans la salle 2, une grande toile nous frappe les yeux : *La Conspiration des Pazzi contre les Médicis*, de M. Raoul Barbier : composition qui dévoile une somme considérable d'efforts mais reste un peu confuse.

Nous goûtons davantage le charme de *Divin sommeil*, de M. Edouard Cabane.

> Tout est calme en respect du mystique sommeil,
> Marie assise au feu du rayon qui la dore,
> Rêve sur son Jésus en guettant son réveil
> Et porte l'ombre bleue au berceau qu'elle adore.

La légende indique suffisamment la scène que l'artiste a reproduite.

M. P. L. J. De Coninck a un excellent portrait de chasseur. Il a placé son modèle dans un fond de plein air agréablement peint.

Remarqué également un très bel effet de soir sur le *Marais de la Sueppe*, par M. Armand Guéry, une chatoyante corbeille de fleurs de M. Biva, et un portrait d'attitude exactement saisie par M. Bertram, de Saint-Omer.

Salle 4 : Là encore de vastes compositions, vastes surtout par les dimensions, *Aux Maîtres d'autrefois* de M. Beroud, et l'*Amour suivant Psyché*, sujet mythologique par M. Lalire. Par contre

---

FEUILLETON DU 9 JUIN 1899. — N° 29

ABANDONNÉE !

DEUXIÈME PARTIE

Larmes et Sourires

VIII

LES EXIGEANCES DE COCO-LA-GALETTE

N'importe !

Il fallait sauver le présent.

Il donnerait sa démission à M. de Favreuil, déclarerait sa résolution de repartir en Amérique.

Et il abandonnerait complètement Clotilde à la catastrophe qui la guettait.

— Soit, dit-il à Coco, j'accepte. Aussi bien tout cela devait se terminer mal...

— Quand pourrai-je voir la personne en question ?

— Viens demain. Tu passeras l'après-midi ici. J'obtiendrai facilement d'elle une visite d'adieux... Je ne serai pas chez moi... Tu la recevras à ma place...

Compris !...

Le soir même, à la stupéfaction de Clotilde, Lucien exposa au colonel son désir de repartir pour les Etats-Unis.

M. de Favreuil, enchanté d'être débarrassé de son beau-frère, dissimula sa satisfaction.

Néanmoins, il dit au jeune homme.

— Je vous félicite de votre décision... Elle est d'un esprit sage. Vous n'avez aucune situation à Paris... Là-bas, un avenir brillant vous attend peut-être.

Lucien sourit avec contrainte.

Quand il se retira, Clotilde, bouleversée, lui glissa à l'oreille.

— Que se passe-t-il ? Qu'est-ce que cela signifie ?

— Viens demain ! répondit-il, tu le sauras.

Mme de Favreuil passa une nuit affreuse.

Après de longues heures d'une terrible insomnie, terrasée par la fatigue, elle succomba à un sommeil lourd, bourré de cauchemars plus effrayants encore que ceux qui la torturaient à l'ordinaire.

Sitôt le déjeuner terminé, la jeune femme sortit, déclarant au colonel qu'elle avait des emplettes à faire.

A Neuilly, quand elle vit la porte de l'appartement de son frère s'ouvrir sous la main de Coco-la-Galette, elle étouffa un cri.

Mais l'imminence du danger lui rendit un peu de son altière vaillance.

D'ailleurs Coco paraissait animé de bonnes intentions et manifestait une obséquieuse politesse.

— Donnez-vous donc la peine de vous asseoir, madame, dit-il. *Notre* ami est sorti, mais ne tardera pas à rentrer.

Tremblante, Mme de Favreuil se laissa tomber sur le siège que lui avançait le bandit.

— Du reste, reprit celui-ci, je suis fort heureux du hasard qui nous réunit, car j'ai quelque chose de très important à vous communiquer... et je n'aurais pas pu charger Lucien de la commission...

Et, cyniquement, Coco parla de la lettre de Clotilde, avouant s'en être emparé pour en battre monnaie.

— J'en veux vingt mille francs, dit-il. Lucien ne peut pas me l'acheter... Il n'est pas assez riche...

Mais, *moi non plus* ! gémit Mme de Favreuil épouvantée.

Coco cligna de l'œil.

— Allons donc ! répliqua-t-il, vous trouverez bien... Vous emprunterez s'il le faut... Vous vendrez vos bijoux... Apportez-moi la somme demain ici... Autrement, je ne réponds pas de ce qui pourrait arriver... A demain !

Et le faussaire disparut.

Lorsque Lucien rentra, il trouva Clotilde prostrée.

Défaillante, elle lui raconta ce qui s'était passé.

— Que veux-tu ? fit le jeune homme, avec une feinte insouciance, il n'y a qu'à payer...

— Mais comment ?

— Avec tes bijoux... Fais remplacer tes diamants par de l'imitation...

— Je le ferai... Oh ! si j'avais su souffrir ainsi...

— Tu serais restée honnête !... ricana Lucien.

— Helas ! — Mais toi, pourquoi pars-tu ? Où comptes-tu donc aller ?...

— Oh ! à Paris tout simplement... Mais la situation était dangereuse... J'étais compromettant pour toi... J'aime mieux reparaître plus tard...

Mme de Favreuil partit, en proie aux plus cruels tourments.

Le calvaire de l'expiation commençait pour elle.

XI

NOUVELLES ÉPREUVES

André travaillait depuis plus de deux heures avec M. Pelosario, et de grosses gouttes de sueur perlaient à son front.

Le vieux savant l'initiait à un travail ardu compliqué de calculs extraordinaires dont lui seul avait le secret, car ils n'étaient basés sur aucun des principes fondamentaux de la mécanique. M. Pelosario prétendait renverser toutes les données acquises et ne voulait conséquemment se baser sur les simples évidences. La machine qu'il prétendait inventer devait fonctionner par le simple déplacement du poids; c'était une de ces gigantesques utopies que pouvait seul concevoir un cerveau en proie à la plus complète déraison.

Le mémoire explicatif, long factum de plusieurs centaines de pages, représentait un laborieux travail, hérissé de problèmes insondables et insolubles.

André se voyait généralement obligé, sur les indications de l'extraordinaire savant, de recommencer le lendemain ce qu'il avait déjà fait la veille. Avec minutie, M. Pelosario expliquait longuement les changements à opérer, les bouleversements à apporter dans la rédaction. Doué d'une grande patience, il ne s'emportait jamais. Rarement une fureur sourdait en lui. Mais alors, comme il prévoyait un accès terrible, il avait la sagesse de sortir aussitôt et de calmer son ire par une grande marche au grand air.

Précisément, ce jour-là, M. Pelosario s'étant aperçu que son rapport n'avançait pas, sentit la colère s'emparer de lui, et il quitta son secrétaire au milieu d'une équatation irréductible. Le malheureux ne put s'empêcher de pousser alors un soupir de soulagement, tout en se disant lui-même qu'il ne se trouvait pas dans des dispositions absolument favorables pour le labeur de l'esprit.

Il pensait à Simone, à son amour pour la jeune fille, à son aventure de la veille, à la lettre de Mlle de Raville.

Lorsque le savant eut disparu, André s'épongea le front, repoussa les multiples feuillets de papiers surchargés de chiffres, et relut encore une fois la lettre où Clotilde débattait les conditions de l'enlèvement de Simone.

Il la repliait quand on frappa à la porte.

Mlle d'Albigny parut.

En voyant André seul, elle rougit aussitôt.

— Ah ! dit-elle toute confuse, M. Pelosario n'est pas ici... Mme Monza m'avait chargée d'une commission pour son père... Excusez-moi...

La jeune fille allait se retirer.

Villebon la retint.

— Une minute, Mlle Simone, je vous en prie...

— Qu'avez-vous à me dire ? Rien de grave, au moins ?

— J'ai acquis la preuve de la culpabilité de Mlle de Raville.

Simone, tout émue, lut le billet copié par Coco-la-Galette.

Ses yeux se mouillèrent de larmes.

— Vous voyez, dit André ; il n'y a plus à douter...

— Mon pauvre parrain, murmura Simone.

— Le colonel est certainement bien à plaindre, répondit André, mais doit-on lui dessiller les yeux ? Je me conformerai à vos instructions sur ce point.

— Je ne sais, moi, ce qui doit être fait. Nous ne devons agir qu'en vue de son bonheur...

— Mais vous avez souffert ! s'écria le jeune homme. Vous méritez une réparation, on vous la doit !...

Simone sourit doucement.

— Je ne suis pas malheureuse, dit-elle. Thérèse est charmante pour moi... Ma cousine m'a prise en affection... Et puis...

(A suivre) Marcel ROSNY.